



CONTES SPORTS LOISIRS

5, Place Jean Allardi 06390 CONTES
Tél : 04 92 14 42 73
Mail : contessl@fr.oleane.com

Mairie de Contes
Rue du 8 Mai 1945
06390 Contes

Contes, 8 avril 2025

Rapport d'information Gestion de la piscine municipale de Contes – année 2024

Conformément à la convention de délégation par affermage, la gestion de service public de la piscine municipale a été confiée à l'association Contes Sports Loisirs.

Pour l'année 2024, comme indiqué dans la convention, le délégataire a assuré personnellement l'exécution de la mission qui lui est confiée. Le présent rapport a pour but de permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Situation et description des équipements

La piscine municipale appartenant au domaine public communal composée de l'ensemble ci-après énuméré :

- un bassin de 250 m²
- une pataugeoire
- un local à usage de vestiaires - douches – WC
- un local à usage d'infirmierie
- un local technique
- un local buvette (non compris dans la présente délégation).

Sur la parcelle cadastrée section AS 38, d'une superficie de 2013 m² située au lieu-dit Miaglia.

Période d'ouverture et mise à disposition des installations

La piscine a été ouverte de l'avant dernière semaine du mois de mai, à savoir du 27 mai, au 31 août inclus, soit 471 heures (71 jours) d'ouverture au public, 204 heures aux écoles et au collège et 33 heures pour l'OCJC.

L'accueil du public a été assuré selon les horaires suivants :

- du 1^{er} juin au 5 juillet les mercredis, samedis et dimanches de 12h à 18h
- du samedi 6 juillet au 15 août tous les jours de 12h à 19h
- du 16 août au 31 août tous les jours de 12h à 18h

Les installations et le personnel qualifié pour surveiller la baignade ont été mis à disposition des écoles de Contes et du collège Roger Carles de l'avant dernière semaine du mois de mai, à savoir du 27 mai à la fin de l'année scolaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis matin et/ou après-midi selon le planning établi par l'autorité délégante.

L'accueil de CLSH a été assuré du début des vacances scolaires et pour trois semaines, les lundis, mercredis et vendredis de 9h30 à 11h30.

Taux de fréquentation

Le nombre d'entrées payantes en 2024 a été de 8 415, il était de 8 318 en 2023. La moyenne d'entrée par jour d'ouverture a été de 120 en 2024, elle était de 122 en 2023.

Voici le détail :

- entrées individuelles :	6 135
- 106 cartes de 10 entrées :	1 060
- 56 cartes de 20 entrées :	1 120
- l'Etoile Sportive Contoise :	100
Total :	8 415

Pour les écoles :

- Ricolfi : 31 heures pour 779 élèves
- Sclos : 11 heures pour 434 élèves
- La Pointe : 8 heures pour 171 élèves
- La Vernéa : 7 heures pour 292 élèves

Soit au total 57 heures pour 1676 élèves

Pour le collège : 98 heures pour 1445 collégiens.

Pour l'OCJC : 33 heures pour 1181 enfants.

Au total nous avons enregistré 8 415 entrées pour le public et 4 302 jeunes, soit au total 12 717 entrées.

Tarifs aux usagers

Le droit d'entrée a été prélevé directement auprès des usagers conformément au contrat d'affermage.

Tarif appliqué pour le public :

Entrée individuelle : 2,67€ HT

Carte 10 entrées : 23,00€ HT

Carte 20 entrées : 40,00€ HT

Entrées pour les enfants de moins de 5 ans : gratuit

Tarif de groupe (les scolaires et les CLSH) : mise à disposition de la piscine, en dehors des horaires d'ouverture au public et dans la limite de la fréquentation maximale autorisée, au tarif de 100,00€ HT de l'heure.

Tarif pour le collège : gratuit

3) Personnel

Pour répondre aux attentes de la commune en termes de qualité et de continuité du service au public, l'association Contes Sports Loisirs a engagé le personnel nécessaire au bon fonctionnement de la piscine, à la sécurité des baignades, à l'entretien général des installations et à la qualité de l'eau de baignade répondant aux normes en vigueur.

Personnel chargé de l'encaissement des entrées et de l'entretien des vestiaires:

Du personnel a été présent en permanence à l'entrée des vestiaires pendant les périodes d'ouverture au public. Ce personnel a eu en charge l'encaissement des droits d'entrée ainsi que la surveillance des vestiaires. Après l'heure de fermeture, le personnel a assuré le nettoyage des vestiaires, des douches et des sanitaires à l'aide de produits garantissant les normes d'hygiène nécessaires.

Personnel chargé de l'entretien et du fonctionnement des installations :

Du début mai à fin août, une personne a été employée pour l'entretien et le nettoyage des abords immédiats de la piscine. Pendant la période d'ouverture, la personne a veillé au bon fonctionnement des différentes installations (pompes, filtres, chaudière) et a fourni une eau de baignade de qualité répondant aux normes en vigueur.

Préalablement à l'ouverture de la piscine, la personne a effectué la préparation à la mise en eau du bassin, le nettoyage des différents appareillages et des abords et les opérations diverses nécessaires à la mise en service des installations.

En fin de saison et pour préparer la piscine et ses annexes à la période de fermeture, la personne a réalisé le nettoyage de la piscine, des différents appareillages, des abords ainsi que les opérations nécessaires à l'arrêt des installations.

Personnel chargé de la surveillance des baignades :

La surveillance des baignades a été assurée par du personnel qualifié ayant les diplômes à jour et les compétences requises pour assurer l'emploi dans les conditions réglementaires. Le personnel de surveillance des baignades a eu en sa possession le matériel nécessaire pour assurer les premiers secours ou les premiers soins.

Lors de l'accueil des scolaires et des CLSH, la surveillance des baignades a été assurée par une personne titulaire du diplôme BEESAN ou le BNSSA.

Lors de l'accueil du public où le taux de fréquentation était plus élevé, l'équipe de surveillance des baignades était composée de deux personnes : un maître-nageur sauveteur titulaire du diplôme BEESAN assisté par une personne titulaire du BNSSA.

Conditions financières

Charges

L'association Contes Sports Loisirs a pris en charge la totalité des frais liés au fonctionnement de la piscine : frais de personnel, d'électricité, de téléphone, de gaz, d'eau, d'assurance, frais bancaires, de produits divers (d'entretien, de petites réparations...)

Pour l'année 2024, l'association Contes Sports Loisirs a versé à l'autorité délégante une redevance d'occupation de 10 000€.

Produits

Le droit d'entrée a été prélevé directement auprès des usagers. Pour l'été 2024, le produit des entrées de piscine représente un montant de 30 191,78€.

Pour l'année 2024, une participation financière de 70 000€ a été versée par l'autorité délégante conformément aux conditions financières fixées par la convention de délégation.

Le compte d'exploitation et le bilan de l'association Contes Sports Loisirs sont annexés au présent rapport.

Assurance

Conformément aux obligations prévues par la convention de délégation, l'association Contes Sports Loisirs a souscrit un contrat d'assurance couvrant les risques inhérents à l'exploitation et garantissant toutes les responsabilités.

Le Président

